

Promotion du sport d'élite dans l'Armée Suisse – Beach Volley

L'Armée suisse aide les fédérations et leurs athlètes, par le biais de divers projets de soutien, à s'établir au niveau international et à remporter d'importantes victoires pour le sport suisse. Les mesures d'encouragement prises en charge par l'Armée suisse doivent être considérées comme subsidiaires, car elles sont efficaces qu'en complément de mesures décidées par les fédérations.

Athlète qualifié

Les joueurs de beach volley qui sont dans le Top 24 du individual Swiss Beach Rankings ont la possibilité de faire leur école de recrues (ER) en tant qu'athlète qualifié ». Les recrues qui bénéficient de ce statut peuvent prendre du temps pour l'entraînement le soir et obtenir des congés. Comme valeur indicative, il faut prévoir pour les athlètes qualifiés une absence hebdomadaire de quatre fois trois heures au maximum, selon entente. Tant que faire se peut, cet entraînement doit être planifié pendant le temps de travail (heures marginales). L'entraînement n'est accordé que s'il existe une planification. L'entraînement doit en premier lieu se faire dans le cadre de la discipline du sportif. Il ne s'agit toutefois pas d'un droit acquis. Leur comportement et leurs prestations doivent satisfaire aux exigences.

La demande du statut d'athlète qualifié doit être déposée au plus tard trois mois avant le début de l'ER au moyen du formulaire prévu à cet effet.

Conditions

- Être en possession d'une Swiss Olympic Card
- Top 24 du individual Swiss Beach Rankings

École de recrues (ER)

Les volleyeurs qui veulent bénéficier du statut d'athlète qualifié pendant leur ER doivent s'inscrire dans les délais suivants :

- 1e ER ; mars - juillet : délai d'inscription 15 janvier
- 2e ER ; juillet - novembre : délai d'inscription 15 mai
- 3e ER ; novembre – mars : délai d'inscription 15 septembre

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sous :

https://www.vtg.admin.ch/fr/organisation/kdo-ausb/genie-sauvetage/komp-zen-sport/sportdelite.html#athl_te_qualifi → « Athlète qualifié ».

Attention : ce formulaire ne peut pas être utilisé pour les reports et les changements d'incorporation, qui doivent être effectués au préalable directement par la personne concernée !

Cours de répétition (CR)

Il est également possible de bénéficier du statut d'athlète qualifié pour les CR. En outre, un athlète qualifié peut à chaque fois reporter le CR à sa convenance (voir reporter un CR) s'il respecte le délai prévu, soit trois mois avant l'entrée en service.

Reporter un CR

Les formulaires officiels de demande de report de CR se trouvent en annexe.

Il y a deux formulaires différents :

- Report pour les sportifs d'élite ayant une formation de moniteur de sport militaire
- Report pour les sportifs d'élite sans formation de moniteur de sport militaire

Merci de prendre le bon formulaire, et de l'envoyer à Swiss Volley dûment rempli au plus tard 3 mois avant l'entrée en service. Le délai doit impérativement être respecté.

Vous trouverez les informations des CR sur le site <http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/deplacement-de-service.html>.

ER pour sportifs d'élite

Les membres des équipes nationales de beach volley (aussi les femmes!) peuvent se présenter pour une ER pour sportifs d'élite. Après la ER les athlètes peuvent faire 130 jours de service au maximum chaque année. (max. 100 jours de service supplémentaires avec un maximum de 30 crédits) Les intéressé(e)s doivent directement prendre contact avec Lara Gerber, qui est le coordinatrice ER-sport d'élite: [lara.gerber\(a\)volleyball.ch](mailto:lara.gerber(a)volleyball.ch)

Promotion

- 3 semaines de formation militaire de base
- 5 semaines de combinaison formation/formation continue (personnalité) avec entraînement
- 10 semaines d'entraînement
- Infrastructures/services OFSPO, Macolin/externe
- Formation des athlètes par l'armée, l'OFSPO et Swiss Olympic (médiats, anglais, planification de carrière, etc.)
- „Port d'entrée“ pour les CR pour sportifs d'élite/embauche comme militaire contractuel

Condition

- Éligibilité au service militaire (indication pour le recrutement : fonction de sportif militaire non disponible)
- Dépôt de la demande par la fédération nationale
- Potentiel pour obtenir de bons résultats internationaux
- Titulaire d'une Swiss Olympic Card bronze/argent/or (souhaité)
- Déclaration d'engagement à long terme pour le sport d'élite
- Déclaration d'engagement en faveur de l'Armée
- Déclaration d'engagement de la fédération pour l'athlète
- Sélection par le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite en collaboration avec Swiss Olympic et les fédérations

Processus

- Annonce par la fédération concernée avec l'évaluation du potentiel des athlètes remise au cdmt de l'ER pour sportifs d'élite (env. 12 mois avant le début de l'ER pour sportifs d'élite)

- Convocation des athlètes à un entretien de sélection par le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite après analyse de l'évaluation du potentiel (en coopération avec Swiss Olympic et les fédérations)
- Entretien de sélection avec le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite/la fédération/Swiss Olympic (env. 9-12 mois avant le début de l'ER pour sportifs d'élite)
- Communication de la décision provisoire
- Sélection définitive -> Convocation/ordre de marche (env. 2 à 4 mois avant le début de l'ER pour sportifs d'élite)

CR pour sportifs d'élite

Conditions

- Avoir réussi l'ER pour sportifs d'élite (dans des cas particuliers « admissions parallèles »)
- Détenir le statut de membre du cadre national
- Perspectives de bons résultats au sein de l'élite internationale (à long terme)
- Engagement de la fédération en faveur de l'athlète
- Engagement en faveur de l'Armée (en accord avec l'athlète)

Processus

- Planification annuelle des engagements par la fédération nationale
- Signalement/convocation par engagement
- Ordre de marche par engagement

Promotion

- 30 jours de service par an maximum (y c. solde/APG/assurance) pour les mesures de préparation et les déplacements depuis et vers les lieux de compétition demandés par la fédération nationale.
- 100 jours de service volontaires supplémentaires par an maximum (y c. solde/allocation pour perte de gain/assurance) pour les mesures de préparation et les déplacements depuis et vers les lieux de compétition demandés par la fédération nationale.
- Un accord fixant les droits et les devoirs de chaque partie a été signé entre le cdmt de l'ER pour sportifs d'élite et l'athlète.

Visibilité / comportement de militaire

La promotion du sport d'élite dans l'Armée suisse est un fonds important non seulement pour le sport, mais aussi pour l'Armée (« ambassadeurs de l'Armée »). C'est pour cette raison qu'un comportement militaire correct est requis. Le port du logo « Sport d'élite Armée suisse » et de l'écusson « ARMÉE SUISSE » sur les vêtements et leur présence sur le site web personnel est tout aussi requis que l'évocation du soutien apporté par l'Armée lors d'interviews, de déclarations, etc.

Assurance

Assurance militaire de base – voir www.suva.ch/fr/startseite-suva/versicherung-suva/militaerversicherung-uebersicht-suva.htm

Contact

En cas de questions, nous vous aiderons avec plaisir :

Swiss Volley

Lara Gerber

Responsable de la relève Beach Volleyball

031 303 37 64

[lara.gerber\(a\)volleyball.ch](mailto:lara.gerber(a)volleyball.ch)

Komp. Zen. Sport A

Hauptstrasse 247

2532 Magglingen

058 467 63 29

www.baspo.ch www.armee.ch/spitzensport

Adj EM Urs Walther

Chef de domaine sport d'élite dans l'armée

058 467 62 02

[mailto:urs.walther.wr\(a\)vtg.admin.ch](mailto:urs.walther.wr(a)vtg.admin.ch)

Les formulaires pour les athlètes qualifiés ou les reports de service sont à envoyer à :

Swiss Volley

Lara Gerber, [lara.gerber\(a\)volleyball.ch](mailto:lara.gerber(a)volleyball.ch)